

1.1 GARANTIE LIMITÉE MOTION COMPOSITES – INTERNATIONALE

A. PIÈCES EN CARBONE – GARANTIE À VIE LIMITÉE

Motion Composites garantit le cadre du fauteuil roulant en fibre de carbone, le croisillon en fibre de carbone, les tubes de dossier en fibre de carbone, les protège-vêtements en fibre de carbone et les repose-pieds en fibre de carbone contre les défauts de matériaux et de fabrication à vie. Cette garantie est limitée au cadre en fibre de carbone, au croisillon en fibre de carbone, aux tubes de dossier en fibre de carbone, aux protège-vêtements en fibre de carbone et aux repose-pieds en fibre de carbone, et est limitée au premier utilisateur et n'est pas transférable.

B. CADRE EN ALUMINIUM ET CROISILLON – GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Motion Composites garantit le cadre du fauteuil roulant en aluminium et le croisillon en aluminium contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant cinq ans à compter de la date d'achat. Cette garantie est limitée au cadre en aluminium et au croisillon en aluminium, et est limitée au premier utilisateur et n'est pas transférable. La durée de vie prévue du cadre et du croisillon est de cinq ans.

1.2 PIÈCES – GARANTIE 2 ANS LIMITÉE

1. Motion Composites garantit toutes les pièces fabriquées par Motion Composites contre les défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pour deux (2) ans à partir de la date d'achat, à l'exception des pièces énumérées ci-dessous :
2. Motion Composites garantit pour 30 jours : Les pneus et les chambres à air pour les roues avant et arrière, les recouvrements incluant les cousins, toiles de dossier, toiles de siège souple et à tension réglable, garnitures de confort des appuie-bras et les poignées de poussée;
3. Cette garantie ne couvre pas : Les dommages découlant d'une usure normale ou de circonstances en dehors du contrôle de Motion Composites; ou
4. Cette garantie est annulée si :
 - a. L'étiquette originale du numéro de série de Motion Composites a été enlevée, altérée ou effacée; ou
 - b. Ce fauteuil a été assujéti à de la négligence, à un accident, à de l'entretien, de l'entreposage ou une opération inadéquate tel que requis dans votre guide d'utilisateur de Motion Composites, une utilisation commerciale ou institutionnelle, un mauvais emploi ou abus, incluant, mais ne se limitant pas à excéder la limite de charge maximale de 120 kg (265 lb) ou 159 kg (350 lb) si équipé avec l'ensemble HD; ou
 - c. Le fauteuil a été endommagé par des réparations inadéquates ou des réparations faites sur une composante sans l'autorisation écrite de Motion Composites; ou
 - d. Le fauteuil a été modifié sans la permission écrite, incluant, mais ne se limitant pas à modifier avec l'utilisation de pièces ou accessoires non approuvés; ou
 - e. Le fauteuil est utilisé pour effectuer des exercices avec poids; ou
 - f. Un mauvais emploi du système de courroies de retenue pour le transport adapté, attacher les courroies de retenue ailleurs qu'aux quatre arceaux identifiés et installés par Motion Composites.
5. La durée de vie du fauteuil roulant et de ses composants varie selon son usage, son entretien, la façon dont il est manipulé et la fréquence d'utilisation. La durée de vie du fauteuil sera affectée s'il est exposé au soleil, à la chaleur et à l'eau.

Gardez le fauteuil propre et rangez-le dans un endroit tempéré et sec à l'abri du soleil afin d'augmenter sa durée de vie;
6. Cette garantie s'applique seulement pour l'utilisateur original du fauteuil roulant.

7. Les appareils et les composants faisant l'objet d'un remplacement ou d'une réparation en application de l'une de ces garanties demeurent assujettis à celle-ci pour sa durée restante. Toutefois, les composants remplacés ou réparés en application d'une garantie dans les quatre-vingt-dix (90) jours de son expiration sont garantis quatre-vingt-dix (90) jours, à l'exception de ceux remplacés ou réparés en application de la garantie de trente (30) jours dans les trente (30) jours de son expiration, lesquels sont alors garantis trente (30) jours.

1.3 AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES DROITS DES CONSOMMATEURS

Les droits que nous donnons dans la garantie du fabricant sont complémentaires à, et ne limitent pas à, tous les droits et recours que vous pourriez avoir en vertu des lois pour la protection des consommateurs dans votre région.

Cette garantie est régie par les lois du pays, province, état ou territoire dans lequel vous avez acheté votre produit Motion Composites.

Dans de nombreux pays, les consommateurs ont des droits légaux en vertu des lois régionales des consommateurs. Ces droits des consommateurs peuvent différer entre les pays, territoires, états ou provinces, et souvent ne peuvent pas être exclus.

Cette garantie du fabricant ne vise pas à :

1. modifier ou exclure les droits légaux des consommateurs qui ne peuvent être légalement modifiés ou exclus; ou
2. limiter ou exclure tout droit que vous avez contre la personne qui vous a vendu le produit Motion Composites ou si cette personne a enfreint leur contrat de vente avec vous.

1.4 NOTRE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Motion Composites se limite à réparer ou remplacer, à sa discrétion, les composants du fauteuil roulant qui sont couverts par la garantie.

1.5 POUR UN ENTRETIEN SOUS GARANTIE

Si votre fauteuil roulant nécessite un entretien sous garantie, veuillez contacter un établissement autorisé par Motion Composites au Canada ou un distributeur international autorisé. Dans le cas d'un défaut du matériel ou de main-d'œuvre, l'établissement doit obtenir un numéro de Retour Autorisé (RA) de Motion Composites. Motion Composites émet des numéros RA seulement aux établissements autorisés.

Si vous ne recevez pas un service satisfaisant, écrire au service à la clientèle de Motion Composites, à :

160 Armand Majeau Sud
Saint-Roch-de-l'Achigan, (Québec) J0K 3H0 Canada

Téléphone : 1-866-650-6555
Télécopieur : 1-888-966-6555

Ou envoyer un courriel à : info@motioncomposites.com

Ne pas envoyer de produit à notre usine sans notre autorisation préalable.

1.6 AVIS AUX CONSOMMATEURS

1. La garantie expresse suscitée est exclusive et a priorité sur toute autre garantie quelle qu'elle soit, écrite ou orale, expresse ou tacite. Motion Composites ne peut être tenue responsable pour tout dommage direct, indirect, conséquent, contingent, quel qu'il soit. En enregistrant votre fauteuil Motion Composites, vous acceptez toutes les dispositions de cette garantie.
2. Personne n'est autorisé à altérer ou étendre la garantie expresse suscitée ou d'exonérer une limitation ou exclusion.